



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 22

Réfugiés de Palestine

1. À sa 12^e séance, le 9 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 22 (Réfugiés de Palestine) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 22)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Le travail considérable accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour venir en aide aux réfugiés de Palestine et les efforts déployés par son personnel, qui s'acquitte de sa tâche prioritaire dans des conditions financières, politiques et économiques difficiles, ont été salués. Bien que modeste, le programme n'en a pas moins été considéré comme très important.
4. Un hommage a été rendu aux membres du personnel de l'Office qui ont perdu la vie en accomplissant le travail important de l'UNRWA. Les participants se sont déclarés préoccupés par le sort tragique des réfugiés de Palestine. Il a été souligné que la question de Palestine devrait être réglée, et certains participants se sont dits



optimistes quant à la possibilité que la situation des réfugiés de Palestine s'améliore progressivement.

5. L'importance de la stratégie à moyen terme de l'Office pour la période 2016-2021 a été soulignée et, de l'avis de certains participants, il faudrait continuer de mettre l'accent sur l'éducation et la santé.

6. Des préoccupations ont été exprimées sur l'augmentation du nombre de réfugiés, la situation financière de l'Office et le fait qu'il continue d'être tributaire de ressources extrabudgétaires.

7. Des éclaircissements ont été demandés sur la place réservée aux femmes dans les activités menées par l'Office dans les camps de réfugiés et sur la question du niveau de rémunération du personnel de l'Office, étant donné que ce dernier était présent en plusieurs lieux et que la rémunération totale du personnel engagé par d'autres employeurs variait selon les lieux.

8. Dans le cadre du sous-programme 1, intitulé « Vivre longtemps et en bonne santé », des participants ont souhaité savoir si l'indicateur de succès a) était un bon indicateur de l'état de santé des réfugiés de Palestine, étant donné que ces derniers pouvaient souffrir de troubles psychologiques et pas uniquement de problèmes physiques.

9. Dans le cadre du sous-programme 2, intitulé « Acquérir des connaissances et des compétences », des participants se sont déclarés préoccupés par l'éducation des enfants dont les écoles étaient fermées du fait de la situation en République arabe syrienne et ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises par l'Office pour faciliter l'accès de ces enfants à l'éducation.

10. Dans le cadre du sous-programme 3, intitulé « Avoir un niveau de vie décent », des précisions ont été demandées sur l'indicateur de succès b), notamment en ce qui concerne le chômage des femmes.

11. Des participants se sont déclarés préoccupés par plusieurs changements apportés au projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 par rapport au cadre stratégique pour la période 2014-2015 et ont demandé les raisons de ces changements. Ils se sont également dits préoccupés par le fait que des idées et des éléments importants qui figuraient dans plusieurs sous-programmes du cadre stratégique pour la période 2014-2015 avaient été supprimés dans le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, ce qui pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme.

12. Les participants ont exprimé leur soutien au projet de cadre stratégique et à la présentation.

13. Les participants ont appuyé les sous-programmes 1, 2 et 3 du projet de cadre stratégique et l'objectif général du sous-programme 4, intitulé « Jouir pleinement de tous les droits de l'homme », mais il a néanmoins été demandé de mieux définir la réalisation escomptée b) du sous-programme 4.

Conclusions et recommandations

14. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 22 (Réfugiés de Palestine) du projet de cadre stratégique pour la période 2016/2017, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 22.1

À la fin du paragraphe, ajouter : « Il demeure disposé à poursuivre ses activités pendant la période 2016-2017, conformément au mandat triennal qu'il reçoit de l'Assemblée ».

Paragraphe 22.2

À la fin du paragraphe, ajouter : « Dans sa résolution 3331 B (XXIX), l'Assemblée générale a décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'UNRWA, qui auraient sinon été financées par des contributions volontaires, seraient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies à compter du 1^{er} janvier 1975 et pour la durée du mandat de l'Office ».

Paragraphe 22.3

À la fin de la première phrase, ajouter : « , conformément aux objectifs et aux normes convenus sur le plan international ».

Paragraphe 22.5

Remplacer la première phrase par : « L'Office fournit également des secours d'urgence au plus de 1,3 million de réfugiés de Palestine qui sont dans une profonde détresse dans ses zones d'opérations du fait des conflits armés dans le territoire palestinien occupé et certains pays voisins, de restrictions de l'accès du personnel humanitaire et de difficultés économiques durables dans le Territoire palestinien occupé et au Liban ».

Paragraphe 22.6

À la fin de la première phrase, ajouter « et d'améliorer ses mesures de protection, sa programmation, ses opérations et ses activités de communication ».

Sous-programme 1

Vivre longtemps et en bonne santé

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur de succès a) par : « a) Accès plus large à des services complets de soins de santé primaires, y compris aux médicaments ».

Stratégie

Paragraphe 22.8

Remplacer l'alinéa b) par : « b) Maintenir la qualité et l'efficacité des services de soins de santé primaires en vue de respecter les normes internationales, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la

Santé et au cadre de développement pour l'après-2015 (une fois qu'il aura été adopté par l'Assemblée générale), en privilégiant la prévention des maladies chroniques, de façon à répondre à l'évolution des besoins des réfugiés ».

Paragraphe 22.8

À la fin de l'alinéa e), ajouter : « Il faudra, à cet effet, prendre des mesures de prévention et d'entretien, en l'occurrence vacciner contre les maladies évitables, surveiller les maladies, enquêter sur les épidémies, lutter contre la tuberculose et assurer le bon fonctionnement et l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, soit directement soit en collaboration avec les partenaires municipaux ».

Sous-programme 2

Acquérir des connaissances et des compétences

Stratégie

Paragraphe 22.9

Remplacer l'alinéa d) par : « d) Encourager les relations de travail avec les ministères de l'éducation hôtes et exploiter le potentiel des différents partenaires pour améliorer la qualité des services ».

Sous-programme 3

Avoir un niveau de vie décent

Réalisations escomptées du Secrétariat

Ajouter la réalisation escomptée suivante :

« d) Renforcement des services financiers ouverts à tous et de l'accès aux structures de crédit et d'épargne ».

Indicateurs de succès

Ajouter les deux indicateurs de succès suivants :

« d) i) Accroissement de la valeur des prêts octroyés »;

« d) ii) Accroissement du nombre de prêts octroyés ».